Attestation de stage

LOGO DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

Nom: Fabre	Jean HENRI Adresse: 9bis pl. De l'Église – NOIRTERRE 79300 BRESSUIRE Tél: 06 80 00 02 99 Mél: contact@forge-bocage.info rtifie que LA OU LE STAGIAIRE Nom: Fabre
Adresse: 9bis pl. De l'Église – NOIRTERRE 79300 BRESSUIRE Tél: 06 80 00 02 99 Mél: contact@forge-bocage.info **tifie que LA OU LE STAGIAIRE	Adresse: 9bis pl. De l'Église – NOIRTERRE 79300 BRESSUIRE Tél: 06 80 00 02 99 Mél: contact@forge-bocage.info rtifie que LA OU LE STAGIAIRE Nom: Fabre
9bis pl. De l'Église – NOIRTERRE 79300 BRESSUIRE Tél : 06 80 00 02 99 Mél : contact@forge-bocage.info *tifie que LA OU LE STAGIAIRE Nom : Fabre	9bis pl. De l'Église – NOIRTERRE 79300 BRESSUIRE Tél : 06 80 00 02 99 Mél : contact@forge-bocage.info **rtifie que** LA OU LE STAGIAIRE Nom : Fabre Prénom : Aurélien Sexe : F □ M Né.e le : 10 /09/1998 Adresse : 409 rue de la massatrie 79230 Aiffres Tél : 06 59 92 51 96. Mél : aurelienfabre439@gmail.com ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. Grectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
tifie que LA OU LE STAGIAIRE Nom : Fabre	Tél : 06 80 00 02 99 Mél : contact@forge-bocage.info *Tifie que LA OU LE STAGIAIRE Nom : Fabre
tifie que LA OU LE STAGIAIRE	Tifie que LA OU LE STAGIAIRE Nom : Fabre
Nom: Fabre	LA OU LE STAGIAIRE Nom : Fabre
Nom: Fabre	Nom : Fabre
Né.e le : 10 /09/1998 Adresse : 409 rue de la massatrie 79230 Aiffres Tél : 06 59 92 51 96. Mél : aurelienfabre439@gmail.com ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage : Du 11/01/2021 au 05/03/2021	Né.e le : 10 /09/1998 Adresse : 409 rue de la massatrie 79230 Aiffres Tél : 06 59 92 51 96. Mél : aurelienfabre439@gmail.com ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
409 rue de la massatrie 79230 Aiffres Tél: 06 59 92 51 96. Mél: aurelienfabre439@gmail.com ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation):Campus la futaie. Ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage: Du 11/01/2021 au 05/03/2021	409 rue de la massatrie 79230 Aiffres Tél: 06 59 92 51 96. Mél: aurelienfabre439@gmail.com ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation):Campus la futaie. Ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage : Du 11/01/2021 au 05/03/2021	Tél: 06 59 92 51 96. Mél: aurelienfabre439@gmail.com ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation):Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage : Du 11/01/2021 au 05/03/2021	ÉTUDIANT.E EN BTS Services informatiques aux organisations option SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. Pectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage : Du 11/01/2021 au 05/03/2021	AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
formation):Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage: Du 11/01/2021 au 05/03/2021	formation) :Campus la futaie. ectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
formation):Campus la futaie. fectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage: Du 11/01/2021 au 05/03/2021	formation) :Campus la futaie. Cectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
Pectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage : Du 11/01/2021 au 05/03/2021	ectué un stage prévu dans le cadre de ses études <u>DURÉE DU STAGE</u>
Durée du stage: Du 11/01/2021 au 05/03/2021	DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 11/01/2021 au 05/03/2021	
Représentant une durée totale de 7 semaines (<i>rayer la mention inutile</i>). La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.	Dates de début et de fin du stage : Du 11/01/2021 au 05/03/2021
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.	
réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.	Représentant une durée totale de 7 semaines (rayer la mention inutile).
	réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE	MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

☑ OUI NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
Création d'une appli web collaborative	A1.4.1
	A2.1.1
	A2.2.1
	A5.2.4
	A4.1.9
	A.1.1.1
	A.1.1.3
	A.1.2.4

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT À Bressuire

LE 5 mars 2021

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil Jean HENRI, gérant

H